



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des  
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les  
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[S - Z]

**Feller, François-Xavier de**

**Liège, 1797**

VOG

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60800](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60800)

philosophie de Descartes, qu'il accusa d'athéisme dans des theses soutenues contre lui. Les magistrats d'Utrecht approuverent les assertions de Voët & condamnerent deux Lettres apologetiques de Descartes. Il eut aussi de grands démêlés avec Jean Cocceius (*voyez ce mot*) & fut chef de parti. Ses sectateurs furent appellés *Voëtiens*, & ont toujours été les plus grands adversaires des Cocceïens. Ses ouvrages sont : I. *Exercitia & Bibliotheca studiosi theologi*, Groningue, 1652. II. *Politica ecclesiastica*, Amsterdam, 1663, 4 vol. in-4°. III. *Diatriba de cælo beatorum &c.*, & quelques autres écrits. — Son fils, Paul VOËT, né à Heusden en 1619, professeur en droit à Utrecht en 1654, mort en 1667 à la fleur de son âge, s'est fait connoître par les ouvrages suivans : I. *De Duelis licitis & illicitis*, Utrecht, 1644, in-12, où parmi quelques assertions vraies il y a un grand nombre de fausses. II. *De usu juris civilis & canonici in Belgio unito*, 1658, in-12. III. *De jure militari*, 1666, in-8°. IV. *Commentarius in Institutiones imperiales*, Gorcum, 1668, 2 vol. in-4°. V. *De mobilium & immobilium natura*, Utrecht, 1666, in-8°. — Jean VOËT, son fils, professeur en droit à Leyde & ensuite à Herborn, mort en 1714, a laissé un *Commentaire sur les Pandectes*, La Haie, 1698-1704, 2 vol. in-fol., 1754. Il y a peu de livres de droit qui jouissent d'une estime plus générale.

VOËTS, (Melchior) jurisconsulte Allemand du 17<sup>e</sup> siècle, conseiller de l'électeur Palatin

Jean-Guillaume, garde des archives du duché de Juliers, a publié : I. *Historia juris civilis Juliacensium & Montensium*, Cologne, 1667, in-fol., & Duffeldorff, 1694 & 1729. II. *Tractatus ad Observationes feudales*, Duffeldorf, 1720, in-fol., & plusieurs livres de droit en allemand.

VOGLERUS, (Valentin-Henri) professeur de médecine à Helmstadt, naquit dans cette ville l'an 1622, & y mourut en 1677, avec la réputation d'un savant profond. On a de lui : I. Une *Notice des bons Ecrivains en tout genre*, en latin. Ce livre est imparfait ; mais Meibomius en a donné une édition, Helmstadt, 1691 & 1700, in-4°, avec des remarques & des additions qui peuvent le rendre utile. II. *Institutionum physiologicarum liber*, 1661, in-4°. III. *Diatricorum commentarius*, 1667, in-4°. IV. *De naturali in bonarum doctrinarum studia propensione, delectu ingeniorum, studiorum hodiernorum corruptelis, earumque causis, Dissertationes quinque*, 1672, in-4°. V. *Physiologia Historiæ Passionis Jesu-Christi*, 1673, in-4°. VI. *De Valetudine hominis cognoscendâ Liber*, 1674, in-4°. VII. *De rebus naturalibus & medicis quarum in Scripturis Sacris fit mentio, Commentarius*, 1682, in-4°.

VOIGT, (Godefroi) théologien Luthérien, natif de Mîsnie, sur recteur de l'école de Gustrow, puis de celle de Hambourg, & mourut à la fleur de son âge en 1682. On a de lui un *Traité sur les Autels des anciens Chrétiens*, Hambourg, 1709, in-8°, & plusieurs au-

tres ouvrages en latin. On voit qu'il n'avoit rien laissé échapper de ce qu'il avoit trouvé dans les anciens auteurs sur les matieres qu'il traite.

VOISENON, (Claude-Henri de Fufée de) abbé du Jar, membre de l'académie françoise, né en 1708, mort dans un château voisin de son abbaye en 1775, étoit ministre plénipotentiaire de l'évêque de Spire. La littérature ne fut pour lui qu'un amusement. Il donna au public divers romans, en 4 petits vol. in-12, dont le plus connu est une espece de conte moral, intitulé: *l'Histoire de la Félicité*. Le cadre est peu de chose; mais l'auteur conte joliment, & il mêle à son récit de petites réflexions morales, finement exprimées, quoiqu'elles ne soient pas toujours d'une exactitude à l'épreuve d'une critique solide. L'abbé de Voisenon travailla aussi pour le théâtre. Ses Comédies des *Mariages assortis*, publiée en 1744, & de la *Coquette fixée*, en 1746, sont presque les seules dont on parle encore. Il se distingua encore par un grand nombre de Poésies fugitives, productions faciles d'un homme d'esprit, dont la muse légère oublioit souvent l'état & les devoirs; mais il y en a qui ne méritent pas ce reproche; tel que le Poème lyrique des *Israélites à la montagne d'Oreb*, qui fut mis en musique en 1758, & applaudi. Quoique tout entier au monde, il n'étoit pas sans religion. Il disoit son bréviaire exactement, & en marquoit les renvois avec des couplets de chansons. Etant tombé malade assez sérieusement pour penser

à se confesser, il envoya chercher le célèbre P. de Neuville: » Mon Pere, lui dit-il, en le voyant près de son lit, je ne veux point aller en enfer; » c'est un logement trop incommode. — Vous avez raison, mon cher abbé; mais si vous persistez à faire vos opéra-comiques, cela pourroit bien vous arriver. Ce n'est pas le tout encore d'aller en enfer. Ah! mon cher ami, vous y seriez hué ». Ses Œuvres ont été recueillies en 1782, en 5 vol. in-8°; il y en a quatre de trop; un petit volume auroit pu contenir facilement ce qui méritoit d'être donné au public.

VOISIN, (Joseph de) né à Bourdeaux d'une famille noble & distinguée dans la robe, fut d'abord conseiller au parlement de cette ville. Son goût pour les exercices de piété lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il fut élevé au sacerdoce, & devint prédicateur & aumônier d'Armand de Bourbon, prince de Conti. On a de lui: I. Une *Théologie des Juifs*, 1647, in-4°, en latin. II. Un *Traité latin de la Loi divine*, in-8°. III. *Traité latin du Jubilé selon les Juifs*, in-8°. IV. De savantes Notes sur le *Pugio Fidei* de Raymond Martin, 1651. V. Une *Défense du Traité* de M. le prince de Conti contre la Comédie, que l'abbé d'Aubignac avoit attaqué, 1672, in-4°. VI. Une *Traduction françoise du Missel Romain*, en 4 vol. in-12, 1660. Elle fut condamnée par l'assemblée du clergé la même année sous peine d'excommunication, & par Alexandre VII en 1661. Ce pape en proscrivant cet ou-